



Déclaration liminaire au CT SCN DNRFP du 21 juin 2018

L'UNSA-Douanes est présente aujourd'hui pour ce CT DNRFP et, une fois n'est pas coutume, nous voulions par la présente déclaration liminaire vous faire part de notre déception sur le rejet d'une revendication légitime de notre organisation syndicale concernant un problème curieusement minimisé par les cadres supérieurs de la DNRFP, et dont l'argumentaire a été repris de concert par notre Directeur Général dans le courrier qu'il nous a adressé.

Nous sommes persuadés d'être dans notre bon droit et nous contestons l'argument juridique, par ailleurs non démontré, selon lequel l'administration a le droit et a le pouvoir d'imposer une type particulier de tenue civile dont le détail ne figure dans aucun document normatif de la DGDDI.

Nous sommes de même choqués des affirmations déplacées selon lesquelles les agents en formation initiale disposeraient chez eux des effets exigés par l'END LR.

Ces propos tenus par des hauts fonctionnaires aux revenus bien supérieurs, sont loin de refléter la réalité pour nos jeunes recrues entrant pour la première fois dans la vie active. Selon nos études, un trousseau à minima correspondant aux effets exigés, dans un magasin «Low Cost» connu, s'élève à près de 200 euros, soient 1/7^{ème} de leur traitement.

C'est pour nous une question de principe et d'image de marque de notre administration que découvrent pour la première fois nos jeunes douaniers.

Concernant les différents points à l'ordre du jour, nous poserons nos questions au fur et à mesure du déroulement de ce CT.

Je vous remercie Monsieur le Président de votre écoute attentive.